

Cinquième séance, lundi 16 février 2009

Présidence de M. Pierre-André Page, président

SOMMAIRE: Communications. – Motion N° 1067.09 Jean-Louis Romanens/Pascal Kuenlin (crise économique, affectation de moyens de relance); prise en considération. – Postulat N° 2043.08 Edgar Schorcheret (vue d'ensemble de l'amélioration fiscale en faveur des familles et des PME depuis 10 ans); prise en considération. – Postulat N° 2038.08 Marie-Thérèse Weber-Gobet/Albert Bachmann (inventaire des surfaces utilisables sur les bâtiments publics pour des installations solaires thermiques et photovoltaïques); prise en considération. – Postulat N° 2036.08 Josef Fasel/Jean-Claude Schuwey (régulation des eaux à l'aide d'extraction de gravier); prise en considération. – Rapport N° 109 sur le P2016.07 René Kolly/Christian Ducotterd (politique cantonale en matière de grandes surfaces et de centres commerciaux); discussion. – Rapport N° 114 sur le P308.06 Denis Boivin/Jean-François Steiert (voitures de service à disposition du public dans l'intérêt de l'Etat, de l'environnement et des usagers); discussion. – Rapport N° 117 sur le P314.06 Jean-Louis Romanens/Markus Bapst (mise en place d'une fondation «Seed Capital»); discussion. – Postulat N° 2024.07 Eric Collomb (héberger l'innovation par la création d'un parc technologique); prise en considération.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justification: MM. et M^{mes} Antoinette Badoud, Jacques Crausaz, Daniel de Roche, Jean-Pierre Dorand, Joe Genoud, Alex Glardon, Markus Ith, Christa Mutter et Yvonne Stempf-Horner.

Sans justification: MM. André Schoenenweid et Rudolf Vonlanthen.

M^{me} Isabelle Chassot, conseillère d'Etat, est excusée.

Communications

Le Président. Jeudi dernier, le 12 février 2009, la Commission interparlementaire chargée de l'examen du projet de convention sur la participation des parlements (ou «projet CoParl») a transmis à la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) sa prise de position concernant ledit projet de convention.

Le projet CoParl est une révision de l'actuelle «Convention des convention» et a été élaboré à la demande

des gouvernements des cantons romands. Comme le demande cette même «Convention des conventions», le projet a ensuite été soumis à l'examen d'une commission interparlementaire composée de représentants des parlements de chaque canton partenaire. Le Grand Conseil du canton de Fribourg y a été représenté par une délégation de 7 membres présidée par M. le Député Markus Bapst. En 5 séances plénières et autant de séances du Bureau ad hoc, la commission interparlementaire a ainsi retravaillé le projet des gouvernements en y apportant des modifications substantielles. Il appartient maintenant aux gouvernements de décider du sort qu'ils entendent réserver aux observations de leurs législatifs. Le texte définitif doit ensuite être signé par les gouvernements et transmis aux parlements pour ratification.

Vous avez reçu le nouveau programme et je vous informe que ce soir la séance se poursuivra jusqu'à ce que nous ayons traité l'ensemble des objets.

Pour ce faire, nous prenons directement le point 2 de notre ordre du jour: la motion N° 1067.09 Jean-Louis Romanens/Pascal Kuenlin «Crise économique, affectation de moyens de relance». Le Conseil d'Etat vous propose l'acceptation de cette motion dont nous avons voté l'urgence en séance jeudi matin par 90 voix contre 0. Vous avez reçu le document par courriel cet après-midi et la version papier est sur vos bureaux.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Motion N° 1067.09 Jean-Louis Romanens/Pascal Kuenlin
(crise économique, affectation de moyens de relance)¹

Prise en considération

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Je remercie le Conseil d'Etat qui, en un temps record, soumet une réponse à notre motion urgente. Le traitement en plusieurs volets de cette motion se justifie tout à fait. J'aurais difficilement imaginé que le Conseil d'Etat nous présente ce soir un plan de relance. Cela n'aurait pas été sérieux et aurait laissé le sentiment d'un travail bâclé. Comme prévu, il se limite à prendre l'engagement d'y affecter des moyens qui seront prélevés sur le résultat des comptes 2008. Le principe de prévoir la

¹ Déposée et développée le 11 février 2009, BGC p. 369; prise en considération de l'urgence le 12 février 2009, BGC p. 62; réponse du Conseil d'Etat ce jour, BGC p. 359.

constitution d'un fonds à charge des comptes 2008 me paraît aller tout à fait dans le sens souhaité.

Pour la suite, j'aimerais rappeler ici que notre motion donne quelques pistes et veut surtout laisser la voie libre au Conseil d'Etat pour proposer les solutions qui permettent à la fois de profiter des mesures fédérales et de relancer à moyen terme l'économie.

Personnellement, je pense qu'aucune des pistes inventoriées au niveau national, et reprises dans cette enceinte par certains intervenants jeudi dernier, ne doit être ignorée. Il faut en faire l'inventaire, l'approche et mettre dans la balance les avantages et inconvénients de toutes ces mesures et choisir les plus efficaces. Le Conseil d'Etat se devra également d'examiner l'opportunité de faire participer d'autres acteurs à ces mesures.

Pour le plan de relance lui-même, je pense qu'il y aura lieu de présenter rapidement, et pourquoi pas pour la session de mars ou de mai, le premier volet de ce plan, qui pourrait découler des mesures fédérales, et un second plus élaboré dans le courant de l'année. Sa mise en vigueur devra de toute manière être laissée à la libre disposition du Conseil d'Etat qui décidera du moment opportun où des mesures devront être appliquées. De ce fait, nous pensons qu'une base légale doit être créée.

Avec ces quelques considérations, je vous demande d'accepter la proposition du Conseil d'Etat et le remercie encore pour sa prévoyance.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Les pouvoirs publics disposent en général de deux outils pour atténuer les effets d'une récession et pour relancer la croissance. Le premier outil, c'est la méthode keynésienne ou étaticiste qui consiste à augmenter les dépenses publiques dans le but de soutenir l'activité économique. C'est cette méthode qui semble nous être proposée ce soir par les deux motionnaires. L'autre méthode, à mon avis plus efficace et plus conforme à la tradition libérale de notre pays, consiste à agir sur la consommation en diminuant les impôts et les prélèvements obligatoires qui pèsent sur les citoyens et les entreprises. Les deux méthodes ont évidemment les mêmes effets sur les finances publiques mais la relance par la diminution des impôts bénéficie à toute la population et à toute l'économie alors que la relance par la dépense publique ne bénéficie qu'à une partie de l'économie, en général, le génie civil.

Je ne suis pas opposé à une accélération de certains travaux publics mais le génie civil ce n'est pas toute l'économie! La diminution des impôts, quant à elle, profite à tous les Fribourgeois alors que la dépense publique peut bénéficier à des entreprises extérieures au canton, comme l'a d'ailleurs soulevé M. le Commissaire lors du débat sur l'urgence. Enfin, un plan de relance de niveau cantonal, exclusivement axé sur la dépense publique, n'aurait probablement aucun effet à moins qu'il ne soit coordonné avec tous les autres cantons et la Confédération.

Heureusement, les motionnaires laissent une porte ouverte au Conseil d'Etat en l'incitant à étudier d'autres mesures qu'il jugerait utiles.

C'est pourquoi j'invite le Conseil d'Etat à tenir compte dans son éventuel plan de relance d'une part détermi-

nante de mesures fiscales plutôt que d'agir seulement sur la dépense publique. A ce propos, on peut regretter que le Conseil d'Etat ait déjà répondu par la négative à ma proposition de compenser chaque année et intégralement les effets de la progression à froid. La compensation de la progression à froid est généralement reconnue comme étant une bonne mesure de relance par la consommation. Elle est aussi préconisée par le Conseil fédéral, sauf erreur. Dans cet esprit, une accélération des baisses fiscales votées par le Grand Conseil en septembre dernier serait la bienvenue.

Et, tout en souhaitant que de telles mesures puissent être prises encore le cas échéant, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte la motion.

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). Le monde entier a les yeux et les oreilles rivés sur Obama. Le Congrès américain vient d'accepter le montant fabuleux de relance de près de 800 milliards de dollars. Je me suis amusé à faire une comparaison entre le produit national brut des Etats-Unis et celui de Fribourg. Si le canton de Fribourg, avec un produit national brut d'environ 12 milliards de francs suisses, devait décider, toutes proportions gardées, le même montant que les Etats-Unis, aujourd'hui nous parlerions d'un montant de près de 700 millions de francs suisses! On comprend dès lors un peu mieux les réticences du Congrès américain. Revenons sur terre et parlons des pistes proposées par le Conseil d'Etat concernant la motion Kuenlin/Romanens.

Le groupe libéral-radical est naturellement favorable à l'unanimité à investir un certain montant et ceci en tenant compte des éléments suivants. Les montants à investir devront l'être dans des projets existants, principalement dans les infrastructures. Il ne servirait à rien d'inventer ou de sortir du chapeau de nouveaux projets. Les projets doivent répondre à un besoin. Le Conseil d'Etat devra être attentif aux mesures prises à l'échelon fédéral, qui exigent une parité de la part du canton. Il s'agira là d'avoir des projets et surtout de l'argent à investir. La population et les PME se plaignent parfois de la lenteur et de l'esprit tatillon de certains services de l'Etat, principalement de ceux qui sont concernés par les autorisations. Il s'agira là de faire preuve de diligence pour faire avancer les projets.

Enfin, sur le plan des personnes physiques, ce n'est pas le moment de profiter de cette nouvelle manne pour arroser à tout vent. Il y a lieu d'aider ceux qui seront victimes de la crise, par exemple avec des indemnités pour le chômage ou pour le chômage partiel. Il n'y a pas de raison, par exemple, d'augmenter l'aide au paiement des primes des caisses-maladie préconisée par le groupe socialiste vendredi dernier.

Pour ces raisons, le groupe libéral-radical soutiendra cette motion à l'unanimité et je vous encourage à en faire de même.

Girard Raoul (PS/SP, GR). Le groupe socialiste s'est exprimé la semaine passée en faveur de l'urgence de la motion. Il s'est exprimé en se permettant d'insister sur les mesures à prendre pour réussir au mieux un plan de relance. Nous souhaitons ainsi que les actions visent trois objectifs principaux, à savoir le soutien à des

projets durables, l'anticipation de travaux nécessaires et, surtout, une aide ciblée aux personnes en difficulté. Nous constatons ce soir que dans sa réponse le Conseil d'Etat souligne tout comme nous l'importance de ces trois axes. En ce sens, sa réponse complète les souhaits des motionnaires en tenant compte de nos remarques formulées la semaine passée.

Notre groupe soutiendra donc la motion et se permettra dans les semaines à venir de proposer des mesures concrètes supplémentaires si celles-ci s'avèrent importantes pour traverser de manière optimale la crise que nous rencontrons.

En conclusion, la motion du jour reste relativement floue, la réponse aussi, et nous partons du principe que nous donnons ce soir un accord de principe et que nous serons très attentifs aux suites qui y seront données.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Afin d'augmenter les déplacements en utilisant les transports publics et pour rendre ces derniers plus attractifs, notre canton devra investir au niveau des infrastructures ferroviaires et concrétiser le RER fribourgeois. Afin d'obtenir un rapport complet concernant ces différentes constructions nécessaires pour augmenter les cadences entre la ville de Fribourg et les différentes régions de notre canton, Charles de Reyff et moi-même avons déposé un postulat. Je suis certain que des éléments utiles à l'optimalisation des transports peuvent être pris en considération dans ce programme de relance. Je peux citer comme exemple les gares d'Avry et celle de Saint-Léonard ainsi que le dédoublement de la voie CFF entre Givisiez et Fribourg. Nous pouvons constater que les transports publics sont un domaine où le canton de Fribourg pourra collaborer avec la Confédération.

Rey Benoît (*AGC/MLB, FV*). Le groupe Alliance centre gauche va également donner son appui à cette motion.

Je me permets toutefois deux commentaires: l'appui est dans le sens préconisé par le Conseil d'Etat, à savoir le fait de libérer des moyens financiers pour un plan de relance et, comme l'a dit M. le Commissaire du gouvernement, l'impossibilité d'avoir pour ce soir déjà une stratégie en la matière.

Toujours est-il que question de stratégie, je souhaite quand même faire une remarque. Lorsque l'on dit qu'il faut que ces mesures profitent à tout le monde et lorsque l'on dit que la solution la meilleure pour qu'elles profitent à tout le monde est une baisse d'impôts, j'attire juste l'attention sur le fait que si l'Etat veut pouvoir jouer ce rôle de relance économique lorsqu'il y a des problèmes, il faut qu'il puisse se baser sur des finances saines et il faut qu'il puisse se baser sur un certain avoir.

Le canton de Fribourg a eu la chance d'avoir une bonne gestion de ses finances et la chance d'avoir également une fiscalité qui, pour certains, était beaucoup trop haute, mais a permis d'avoir une situation saine. Le jour où deux, trois ou quatre fois de suite, nous aurons fait des baisses linéaires, s'il s'avère qu'il y ait de nouvelles crises à venir, plus personne, ni le canton ni personne, n'aura les moyens de faire un plan de re-

lance. Donc, j'attire quand même l'attention de tout le monde sur le fait que faire de la relance, oui! avec les moyens dont nous disposons, oui! et préservons aussi les ressources nécessaires pour pouvoir continuer ce rôle et ne nous précipitons pas dans une baisse linéaire d'impôts!

C'est avec ces considérations que nous allons soutenir cette motion.

Siggen Jean-Pierre (*PDC/CVP, FV*). Le groupe démocrate-chrétien, bien entendu, vous recommande d'accepter la motion. La réponse nous convient et l'énoncé des principes qui vont en quelque sorte présider à la décision ou à la détermination des pistes nous semble également tout à fait pertinent. Nous souhaitons toutefois attirer l'attention du Conseil d'Etat sur les propositions contenues dans la motion elle-même et nous l'invitons à s'inspirer des pistes déjà un peu dégagées qui, par ailleurs, permettent aussi l'application des principes énoncés.

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). Je voudrais tout d'abord, en mon nom personnel, féliciter les motionnaires d'avoir engagé le débat sur un sujet d'une brûlante actualité. En tant qu'agriculteur et indépendant, malgré tous les aléas de notre profession, je me sens, lorsque je tourne le bouton de la radio le lundi matin, encore rassuré sur mon cas et sur le cas des agriculteurs, qui ont du travail, qui ont un boulot, qui ont à agender leur journée sans se dire: «Ce soir, je vais recevoir une lettre de congé et demain qu'est-ce que je vais faire?»

Je crois qu'aujourd'hui, là, devant le parterre des conseillers d'Etat réunis, je crois qu'il faut saisir le taureau par les cornes. Il y a des pistes à saisir, des voies à ouvrir. J'ai quelques petits exemples. Simplement, on a parlé récemment d'EOS, cette ligne à haute tension. Pourquoi pas le génie civil, qui est aujourd'hui en crise – c'est, je crois, la profession qui est le plus en crise – n'entererait-il pas ces lignes à haute tension? Ça, c'est une piste qui pourrait aussi relancer cette économie.

D'autre part, si on prend tout le secteur alimentaire: je ne vais pas prolonger, mais quand je vois que j'ai dénoncé, moi, à Avenches, des haricots qui venaient du Kenya à 20 francs le kilo et que mon ami Hubert Carrel les labourait à quelques kilomètres, je me dis que, vous, les élus au plus haut niveau, vous devez réagir; c'est fini ce commerce! L'OMC nous a foutus – excusez-moi – dans la merde et, je le répète haut et fort, ces gens-là n'ont que de la déviance! On veut agender, mener le monde à sa manière. Quelques technocrates, à Genève, qui bouffent du caviar et qui se remplissent de champagne, eh! bien ces gens-là, M. le Conseiller Beat Vonlanthen, on n'en a pas besoin!

Collaud Elian (*PDC/CVP, BR*). Je remercie aussi le Conseil d'Etat de la rapidité avec laquelle il a répondu à cette motion. C'est à tout à fait à titre personnel que je donne quelques pistes qui ont d'ailleurs déjà été discutées lors de nos réunions de la Commission des routes et cours d'eau. Là, je souligne que des projets sont déjà votés, tels que giratoires et infrastructures routières et, spécialement aussi, des éléments de protection contre le bruit.

Enfin, ce sont des projets à long terme, qui demandent du temps pour être réalisés mais on a déjà quelque chose dans le pipeline et ceux-là, il faudrait peut-être les avancer. Certainement, vous avez toutes et tous sillonné les routes du canton pour voir que cet hiver, qui a été rude, a mis à mal beaucoup de tronçons. Peut-être demandons aux responsables de secteurs de dresser la liste des besoins urgents et de les mettre en priorité. Ceci aussi est un phénomène de relance économique pour nos entreprises qui en ont besoin, tel qu'on l'a entendu dans ce plénum!

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). Permettez-moi tout d'abord de remercier le Conseil d'Etat pour la réponse qu'il nous a transmise et surtout pour le délai dans lequel cette réponse a pu nous parvenir.

Comme cela a été dit lors du vote sur l'urgence de la motion, il ne fait plus aucun doute aujourd'hui que notre pays, respectivement notre canton, devra affronter ces prochains mois une crise dont l'ampleur, pour l'instant, nous semble difficile à cerner. Comme nous l'avions dit la semaine dernière, on admet volontiers que les collectivités sont quasiment les seuls intervenants susceptibles de jouer un rôle actif et direct pour relancer l'activité économique par le biais, notamment, des investissements. Une condition, tout aussi importante, c'est bien évidemment que ces investissements puissent être déclenchés dans un délai extrêmement court. En effet, il ne sert à rien de déclencher des investissements lorsque la conjoncture aura repris, pour participer ainsi à un début de surchauffe. Cet objectif anticyclique est par conséquent relativement difficile à atteindre si les outils de décision et les moyens à disposition ne peuvent pas être mis en œuvre selon un processus extrêmement rapide. C'est dans ce sens-là qu'ont été élaborés les domaines d'intervention indiqués dans notre motion. C'est ainsi que les travaux d'entretien routier dont la nécessité est prouvée mais qui, faute de budgets suffisants, sont étalés dans le temps, constituent l'exemple parfait d'investissement anticyclique qui pourrait être activé immédiatement.

Le second point traitant du perfectionnement du personnel dans les entreprises peut se comprendre dans l'idée d'une réorientation rapide des personnes occupées par les secteurs touchés par la crise et qui doivent immédiatement adapter leur profil professionnel à la demande de l'économie. On peut également admettre que les moyens supplémentaires affectés à un fonds de l'emploi permettraient de compléter le dispositif des assurances et programmes sociaux existants pour les demandeurs d'emploi, maintenant ainsi un pouvoir d'achat minimum pour ses bénéficiaires.

L'accompagnement de projets novateurs dans la recherche en relation avec l'activité de nos hautes écoles permettrait, quant à lui, éventuellement de maintenir en activité des jeunes sortis de leur formation, qui ne trouveraient aujourd'hui pas de débouchés professionnels tant en Suisse qu'à l'étranger.

Au-delà des autres mesures que nous demandons au Conseil d'Etat de déterminer, nous insistons sur le fait que la forme d'utilisation des moyens financiers nous paraît extrêmement importante. Il faut en effet que le Conseil d'Etat nous propose une base légale qui lui permettra de déclencher lui-même, dans des délais les

plus courts possible, les mesures visant à atteindre les buts de notre motion. Nous lui laissons le soin de faire des propositions dans ce sens.

Mesdames et Messieurs, au-delà des inquiétudes que cette crise peut nourrir, il faut également et surtout garder la tête froide. La situation est certes préoccupante mais notre rôle de responsables politiques – exécutif ou législatif – consiste également à délivrer un certain message d'optimisme auprès de nos concitoyennes et concitoyens. La mise en place d'outils tels qu'un plan de relance fait partie de la confiance à transmettre à notre population et c'est dans ce sens-là également que nous devons agir dans notre canton.

Lässer Claude, Directeur des finances. J'aimerais d'abord dire à M. le Député Louis Duc qu'il peut constater que nous avons travaillé dimanche!

En préambule, avant d'aborder le fond de la question, j'aimerais quand même rappeler, parce que c'est une chose qu'on a très vite oubliée: le budget 2009 de l'Etat de Fribourg a déjà un certain caractère anticyclique et la première urgence pour le Conseil d'Etat c'est de le mettre en œuvre effectivement: il s'agit de déjà utiliser les montants que vous avez décidés dans le cadre de ce budget. Je rappelle que, par exemple pour les investissements, on a 30% de plus que ce qu'on avait habituellement ces dernières années. De même, les baisses d'impôts qui, elles, sont effectives, devraient également contribuer à améliorer la consommation.

Pour ce qui concerne le sujet de ce soir, je crois que c'est le député Girard qui a dit que la réponse est un peu floue. Je rappelle qu'ici on discute de la prise en considération d'une motion, qu'il s'agit ensuite, si vous l'approuvez – ce dont je ne doute pas – de la mettre en œuvre. Cette mise en œuvre va se faire en deux temps: d'une part, comme cela a été relevé, par la constitution d'un fonds de relance et cela au moment du bouclage des comptes. L'acceptation de la motion nous permet de créer la base légale nécessaire pour constituer ce fonds de relance que l'on ne peut pas faire si on n'a pas cette base légale. D'autre part, il s'agira d'établir – quand je dis dans un deuxième temps, évidemment cela va se faire en parallèle – un programme de relance qui sera financé par ce fonds, programme de relance qui pourrait effectivement s'imaginer en plusieurs étapes. Evidemment, une série d'éléments doit être gardée à l'esprit lorsqu'on constitue un tel fonds de relance. Comme chacun sait, prévoir aujourd'hui ce qui arrivera demain, plus personne ne s'y lance, il faudra vraisemblablement durer. En d'autres termes, il ne faudra pas tirer toutes ses cartouches en une fois!

Ensuite et je crois que c'est ça qu'on doit avoir à l'esprit si l'on parle d'un programme de relance: il s'agit d'avoir des mesures de relance et des mesures anticonjoncturelles. Concrètement, cela signifie que ce sont des mesures sur lesquelles on doit pouvoir revenir ou auxquelles on peut surseoir dès l'instant où la crise est passée, la crise et ses effets. Donc nous devons être assez prudents et ne pas mettre sous ce chapeau – on peut imaginer quand même prendre d'autres mesures qui donnent aussi un coup de pouce aux mesures de relance en tant que telles – des mesures sur lesquelles tout le monde sait qu'on ne pourra pas revenir. En d'autres termes, par exemple puisque cela a été évoqué

ici, on peut imaginer des mesures fiscales qui aident la relance, mais j'ai de la peine à imaginer qu'on utilise les fonds pour financer ces mesures parce que ce serait un non-sens. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas prendre des mesures fiscales; on verra si on fait quelque chose ou pas, je n'en sais encore rien aujourd'hui.

Cela étant, j'aimerais encore revenir sur un point que j'ai évoqué lorsqu'on a discuté de l'urgence, un point qui n'a pas forcément été très bien compris. J'ai évoqué les communes. Mais si j'ai évoqué les communes, c'était suite à l'intervention du député Girard, qui est aussi responsable des finances de sa commune et qui disait qu'il ne fallait pas couper, qu'il fallait investir, qu'il fallait dépenser, si je caricature un peu! Mon propos, c'est de dire: «Bien sûr, il a raison», mais cette fonction-là n'est pas que celle de l'Etat, elle doit aussi être celle des communes. J'espère que les communes feront aussi leur effort, pas seulement uniquement lorsqu'il y a une subvention cantonale, mais feront aussi un effort pour avancer leurs investissements. On sait, aujourd'hui, notamment dans l'industrie de la construction, que le bâtiment nous dit: «Ça va, ce n'est pas trop, trop mal». Par contre, le génie civil souffre. Or le génie civil, le gros des mandats donnés à cette branche, ce sont les pouvoirs publics qui les donnent: Confédération, canton, communes, paroisses également! Si ce secteur a des difficultés, on ne peut pas dire que c'est parce que l'Etat se serait retiré, au contraire puisqu'on investit plus. Il y a donc un appel que je fais, que je refais aux communes pour que, aussi, elles avancent leurs investissements et qu'elles travaillent également à cette relance.

Maintenant, dans les différentes remarques émises, je ne veux pas toutes les prendre puisque tout le monde est d'accord sur l'acceptation de la motion. Dans l'appréciation de la situation d'aujourd'hui, évidemment, il faut quand même dire qu'un chômeur est toujours un chômeur de trop. Aujourd'hui, ce n'est pas encore la catastrophe. Il faudra encore pouvoir apprécier le rôle du chômage saisonnier dû notamment à la rigueur de l'hiver. Il faut se préparer à ce qui peut arriver.

Je ne vais pas déjà faire le débat sur la progression à froid, mais j'aimerais juste relever qu'une progression à froid systématique, chaque année, en période de faible hausse du coût de la vie, peut être réduit à néant parce qu'avec les arrondis on fait des cent francs. Alors si vous devez adapter des réductions sociales de 49 francs, l'arrondi fait que c'est zéro, mais vous avez compensé la progression à froid et personne ne voit rien. C'est pour ça qu'on est notamment opposé à une compensation systématique; on peut discuter les déclenchements de la compensation. Mais on fera le débat ultérieurement!

M. le Député Geinoz a évoqué le président américain Obama. C'est vrai qu'on ne peut pas faire la comparaison avec Fribourg parce que Fribourg a sa Banque qui va bien. (*rires!*) Et je noterai quand même que dans le programme de sauvetage de l'UBS, si c'est la Confédération et la Banque nationale qui sont au front, en cas de réalisation des risques, les cantons passeront aussi à la caisse. Nous ne sommes donc pas totalement à l'écart de ces éléments-là.

Je dirais aussi au député Louis Duc qu'on peut être d'accord ou pas d'accord sur l'action de l'OMC. Je

note en passant qu'une des premières réactions que le président Obama a eue, a été de dire qu'il fallait absolument relancer le cycle de Doha, de l'OMC, parce que la plus grande catastrophe qui pourrait arriver aujourd'hui, c'est que tous les pays se replient sur eux-mêmes et fassent du protectionnisme. Là, on se retrouverait dans la situation où on s'est trouvé en 1929. Ce n'est que par le libre-échange – c'est clair qu'il y a des mauvais côtés, on est entièrement d'accord – mais on oublie ce que le libre-échange a apporté à l'ensemble du monde en termes d'augmentation de richesses, également dans les pays en voie de développement.

Je ne veux pas être plus long. Il est prématuré de fixer les mesures que l'on peut mettre. On vous a brossé un peu le cadre général dans lequel le Conseil d'Etat imaginait mettre sur pied ce plan de mesures qui, comme je l'ai dit, pourrait se faire en plusieurs temps. Il sera suffisamment tôt de débattre des mesures concrètes lorsque nous viendrons vous présenter ce plan dans la mesure où un certain nombre de choses vous seront formellement présentées lorsqu'elles demanderont notamment des bases légales particulières. Pour certaines, il n'est pas nécessaire d'avoir une base particulière mais pour d'autres, évidemment, il faudra créer les bases légales nécessaires.

C'est avec ces considérations que je vous invite à accepter la motion.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 96 voix sans opposition ni abstention.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Coting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/

SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 96.*

Postulat N° 2043.08 Edgar Schorderet (vue d'ensemble de l'amélioration fiscale en faveur des familles et des PME depuis 10 ans)¹

Prise en considération

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). Je remercie tout d'abord le Conseil d'Etat pour la rapidité avec laquelle il a répondu à mon postulat. Je le félicite également pour la qualité du contenu de la réponse dans laquelle je constate les éléments suivants.

Le canton de Fribourg a fait un effort important dans la réduction de sa masse fiscale au cours de la dernière décennie. Cet effort s'est surtout porté sur les familles au travers des déductions sociales pour enfants et frais de garde ainsi que sur les PME pour lesquelles les toutes dernières adaptations sont en train de se faire sentir concrètement. Comme membre d'un parti qui défend les valeurs de la famille et des PME, je peux être fier de ce premier pas important.

Toutes ces réductions fiscales relevaient d'une volonté d'améliorer l'attractivité du canton de Fribourg. Que se serait-il passé, dans le contexte de concurrence fiscale intercantonale que nous vivons, si Fribourg n'avait pas fait cet effort? Les autres cantons ne sont pas restés inactifs. Il est dès lors important que nous continuions notre effort dans le même sens; les dernières réductions fiscales que nous avons initiées en 2008 tombent à point. Elles ne sont plus seulement une possibilité d'améliorer l'attractivité de notre canton, elles deviennent aujourd'hui un véritable instrument de politique financière anticyclique et cet effort participera, participe déjà, à la stimulation de la demande globale.

Etant donné que j'avais préparé une intervention pour le point précédent, mais comme j'étais encore tout à fait essoufflé puisque je suis arrivé avec un peu de retard, je me permets encore de faire un pont avec le point précédent. En matière de plan de relance, le temps joue un rôle essentiel. Si le diable est dans le détail, le Bon Dieu est dans le rythme! Agir trop tôt ou trop tard revient au même, c'est l'échec assuré! Ces baisses d'impôts dont il est question dans le postulat, que nous avons régulièrement discutées ici dans ce Grand Conseil en 2008, eh! bien, elles sont tombées à point! Pour le plan de relance, on peut penser à des solutions fiscales peut-être rétroactives au 1^{er} janvier 2009, ce qui améliorerait encore considérablement ce rapport.

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR). Par son postulat, notre collègue Edgar Schorderet a eu raison de demander une analyse détaillée et chiffrée des améliorations

fiscales cantonales rétroactives depuis dix ans. Même si l'on peut admettre que certaines interventions politiques sont fondées sur l'émotionnel, comme l'a évoqué le postulant, le groupe libéral-radical estime que les demandes de baisse fiscale ayant eu cours et celles à venir ont été basées sur des éléments concrets.

Ceci étant, le groupe libéral-radical a pris connaissance de l'analyse rétrospective faite par le Conseil d'Etat et le rapport très fourni qu'il nous présente. Le résultat qui en découle démontre une fois de plus que la majorité du Grand Conseil, qui a soutenu ces baisses fiscales tous secteurs confondus, a vu juste. En analysant les chiffres du rapport, nous constatons toutefois que le secteur des personnes morales est le moins bénéficiaire de ces différentes baisses et que ce secteur devra faire l'objet d'une attention particulière. En tout état de cause, le mérite de ce rapport est de fournir une idée politique précise de l'évolution fiscale dans notre canton. La réponse du Conseil d'Etat aura permis à nos concitoyens de se rendre compte des effets porteurs des mesures décidées, notamment par le rejet de l'initiative en faveur d'une ristourne d'impôts.

En conclusion, le groupe libéral-radical reste attentif aux évolutions fiscales et soutiendra les mesures possibles à prendre, encore une fois, en fonction des réalités économiques et de la capacité financière du canton et veillera à ce que les baisses décidées soient durables.

Avec ces considérations, notre groupe, à l'unanimité, accepte ce postulat et prend acte de la réponse du Conseil d'Etat au titre de rapport.

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du postulat de notre collègue Schorderet et de la réponse du Conseil d'Etat. Ce rapport est un inventaire des déductions fiscales des dix dernières années. Certes, les chiffres indiqués sont importants, que ce soit les déductions sociales pour enfant, frais de garde, pour les entreprises également, et autres, pour un montant de 140 millions. Bien qu'importantes, ces déductions fiscales sont nécessaires pour rester attractif, vu la position élevée du contribuable fribourgeois et le mauvais classement sur le plan suisse. Si ce classement s'est amélioré, nous ne sommes pas encore sur le podium! Vu la situation économique, nous estimons que des déductions supplémentaires seront nécessaires, notamment pour les familles des classes moyennes et les entreprises. La population approuve ces déductions fiscales; elle l'a prouvé lors de la votation cantonale du 8 février.

Avec ces remarques, le groupe de l'Union démocratique du centre soutient ce postulat.

Brodard Jacqueline (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du postulat de notre collègue Edgar Schorderet qui demande une analyse détaillée et chiffrée des améliorations fiscales en faveur des familles et des PME.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat énumère toutes les baisses fiscales accordées aux contribuables fribourgeois durant ces dix dernières années. Ce tableau, présenté avec clarté, permet de constater que les réductions

¹ Déposé et développé le 5 septembre 2008, BGC p. 1662; réponse du Conseil d'Etat le 27 janvier 2009, BGC pp. 364ss.